

LET'S DREAM
TOGETHER OF
A NEW RESPONSIBLE
WORLD...

BMCE BANK OF AFRICA

البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا

ΕΓΧΕΙΡΗΔΙΟ



bmcebanc.ma

AVIS D'EMISSION D' ACTIONS NOUVELLES

Nous avons l'honneur de vous aviser qu'en application des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 28 mai 2019 et du Conseil d'administration en date du 18 juin 2019, il sera procédé à une augmentation du capital de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur « BMCE Bank » - « BMCE Bank of Africa » (la **Société**) d'un montant maximum de 105.355.080 Dirhams par émission d'un maximum de 10.535.508 actions à un prix de souscription par action de 180 Dirhams soit un nominal de 10 Dirhams et une prime d'émission de 170 Dirhams à réaliser en deux tranches (l'**Augmentation du Capital Social**) :

- Le montant de la tranche 1 sera d'un maximum hors retenues légales de 897.316.920 Dirhams (dont un maximum de 49.850.940 Dirhams à titre de nominal et un maximum de 847.465.980 Dirhams à titre de prime d'émission) et donnera lieu à l'émission d'un maximum de 4.985.094 actions au prix de souscription de 180 Dirhams dont une prime d'émission de 170 Dirhams par action, à libérer en totalité et exclusivement par conversion optionnelle totale ou partielle de dividendes en actions (la **Tranche 1**).

La période d'exercice de l'option de conversion des dividendes en actions au titre de la Tranche 1 sera ouverte du 09 juillet 2019 au 31 juillet 2019 inclus auprès du collecteur d'ordre et des teneurs de comptes respectifs des souscripteurs.

A l'expiration de ce délai et en l'absence d'exercice de l'option, le dividende ne pourra plus être payé qu'en espèce.

Les actionnaires souhaitant participer à la Tranche 1 sont invités à remettre à leurs teneurs de comptes du 09 juillet 2019 au 31 juillet 2019 inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle annexé au prospectus relatif à l'augmentation du capital par conversion optionnelle de dividendes et en numéraire visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux le 25 juin 2019 sous le numéro VI/EM/017/2019 (le **Prospectus**).

Au cas où le montant des dividendes ne donne pas droit à un nombre entier d'actions, le souscripteur devra souscrire le nombre entier d'actions immédiatement inférieur.

- Le montant de la tranche 2 sera d'un maximum de 999.074.520 Dirhams (dont un maximum de 55.504.140 Dirhams à titre de nominal et un maximum de 943.570.380 Dirhams à titre de prime d'émission) et donnera lieu à l'émission d'un maximum de 5.550.414 actions au prix de souscription par action de 180 Dirhams dont une prime d'émission de 170 Dirhams par action, à libérer en numéraire et en totalité à la souscription (la **Tranche 2**).

La période de souscription aux actions émises au titre de la Tranche 2 sera ouverte du 09 juillet 2019 au 31 juillet 2019 inclus.

L'opération de souscription à la Tranche 2 est ouverte auprès de l'organisme centralisateur et collecteur d'ordre de souscription BMCE Bank ainsi qu'auprès de tous les teneurs de comptes durant la période de souscription qui s'ouvrira du 09 juillet 2019 au 31 juillet 2019 inclus.

La souscription aux actions émises au titre de la Tranche 2 se fera par la signature par le souscripteur d'un bulletin de souscription conforme au modèle annexé au Prospectus.

Les anciens actionnaires de la Société et les porteurs de droits préférentiels de souscription devront s'adresser directement à leur teneur de compte pour souscrire à la Tranche 2.

Les actions nouvelles émises au titre de la Tranche 2 seront réservées à titre préférentiel et irréductible aux porteurs de droits préférentiels de souscription à raison de 3 actions nouvelles pour 97 droits préférentiels de souscription.

Les actionnaires auront également un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible. Cette répartition s'effectuera au prorata de leurs parts dans le capital, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fraction.

Les actionnaires ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription qui ne posséderaient pas, au titre de leur souscription à titre irréductible, un nombre suffisant de droits préférentiels de souscription pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles, pourront procéder, à l'achat ou à la vente de droits préférentiels de souscription aux conditions du marché, lors de la période de souscription.

La période de souscription à l'Augmentation du Capital Social pourra être clôturée par anticipation dès lors que les souscriptions à titre irréductible et réductible le cas échéant auront été effectuées, étant spécifié que le montant de l'Augmentation du Capital Social, en ce compris chacune des Tranches 1 et 2 pourra être limité au montant effectivement souscrit.

Les états de synthèse au 31 décembre 2018 sont disponibles sur le site internet www.ir-bmcebancokofafrica.ma

Pour le Conseil d'Administration

Banque Marocaine du Commerce Extérieur «BMCE Bank» «BMCE Bank Of Africa»

Société Anonyme au capital social de 1.794.633.900 Dirhams

Siège social : 140, Avenue Hassan II, Casablanca

Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du 23 août 1994

Registre du Commerce de Casablanca n° 27.129

Identifiant fiscal n° 01085112